



LE RÔLE DE LA COMPTABILITÉ DANS LES ENJEUX DE SOCIÉTÉ MONNAIE - CRÉDIT - COMPTABILITÉ

Une analyse de Nicolas FRANKA

Décembre 2022

On associe souvent la comptabilité à une matière froide et sans âme, dénuée d'interprétation ou de toute connotation morale. Un travail précis de scribes qui collectent, arrangent et rapportent des informations chiffrées.

Pourtant, l'histoire comptable est centrale à l'évolution des sociétés humaines. Candidat au titre de plus vieux métier du monde, le comptable tient par sa pratique et sa position sociale une place primordiale dans la hiérarchie des institutions.

Outil de régulation par excellence, tant par nature que dans ses effets, et lieu de consécration des rapports de forces, la comptabilité a une importance manifeste. En soi, elle n'apporte pas de réponse aux inégalités sociales et économiques, toujours croissantes, ni à la raréfaction des ressources naturelles. Pourtant il est concevable qu'en modifiant sa perspective et son champ d'application, elle pourrait sinon corriger les injustices à tout le moins contribuer à la prise de conscience de la finitude de notre monde.

Dans ce contexte de menaces sur les conditions de vie collective sur terre, un changement de paradigme tend à s'opérer. Le « tout à la croissance » a du plomb dans l'aile et se confronte à la réalité matérielle inconnue des modèles économiques.

Cette analyse met en évidence le caractère politique de la comptabilité établi à travers les millénaires. Elle pointe son caractère arbitraire car fruit du droit et d'une perception biaisée du monde ainsi que son rôle primordial pour gérer durablement nos ressources et satisfaire les besoins fondamentaux de l'humanité.

POURQUOI COMPTER ?

Depuis l'aube de l'humanité, la valorisation des contributions respectives des membres d'une communauté est un enjeu évident. Peser, mesurer, évaluer ce que chacun apporte et en tirer une forme de justice dans l'effort et la contribution au groupe. Mais la vie est faite d'aléas.

Toute communauté considère peu ou prou le caractère d'équité dans la distribution du travail et des tâches des membres du groupe. A travers la formation d'une forme d'éthique de la contribution, chacun traduit dans son milieu, par des règles formelles ou informelles, un sentiment de justice.

Cette perception de l'équité peut s'autoréguler en petit groupe, par pression, sanction, exclusion, en assurant la visibilité du travail fourni par chacun, ou de son absence. Mais à mesure que les sociétés grandissent et se complexifient, assurer une juste répartition des tâches permettant la reproduction de la vie au sein d'une communauté devient difficile à maintenir.

Alors on compte, on valorise les apports respectifs, les redevabilités, les dettes. Et pour ce faire, rien de tel qu'un socle commun, suffisamment stable et collectivement accepté : la monnaie. Non pas via des morceaux de métaux plus ou moins précieux fondues en petites pièces mais bien via des méthodes de comptabilité, comme l'histoire le démontre dans une infinité d'exemples.

PRINCIPE DE BASE : LE CRÉDIT

La considération du phénomène monétaire nous amène à un autre : le crédit. Confronté au besoin d'avoir maintenant et en absence de contrepartie immédiate, le crédit est rapidement apparu dans nos sociétés. Lorsqu'une personne obtient d'une autre un bien ou un service, disons un sac de blé, et en l'absence de contrepartie, cette première devient redevable à l'offreuse, elle est débitrice. A contrario, celui qui a donné, offert, possède une créance sur l'autre, il est créancier.

Celui qui reçoit, le receveur face au donneur

Débit	Crédit
1000 La valeur du sac de blé dû	

Celui qui prête.

Débit	Crédit
	1000 La valeur redevable

Une double relation se crée, d'une part une situation d'obligation, d'autre part, le droit du créancier. La tenue des comptes assure ainsi une forme d'équité, une traçabilité, un historique des faveurs accordés. Le crédit dans sa fonction sociale,

marque alors une subordination, de celui qui donne à celui qui doit. Collectivement, la valorisation et le compte permet d'éviter les passages clandestins. « *Je te donne aujourd'hui mais nous te surveillons pour assurer que tu rendes demain, sinon tu seras humilié, sanctionné ou pire* ».

BRÈVE HISTOIRE DE LA RÉGULATION DES REDEVABILITÉS, DU CRÉDIT

Marcel Mauss, pionnier dans l'étude des relations de dons et contre-dons, prend l'exemple des Kwakiult, peuple original d'Amérique du Nord, pour décrire comment les relations de redevabilités s'établissent pour servir de lien social à toute une communauté.

La vérification de ces situations se réalise notamment à travers des cérémonies publiques, appelées Potlatch. Par ce biais, une obligation de rendre se matérialise dans le chef de celui qui reçoit – le tout, toujours sous le regard attentif des membres de la tribu, constitue une forme de pression sociale. Un phénomène caractérisé par l'établissement d'une hiérarchisation par une ascension sociale de celui qui donne, car « il met les autres dans sa dette ».

La construction de ces *obligations* interpersonnelles fonctionne alors comme ciment de la société, tant une dette ne peut jamais véritablement être éteinte, car rendre c'est remettre l'autre dans sa dette dans un cycle permanent d'échanges. Ces dons et contre-dons jouent également le rôle de régulateur social, et objective les positions hiérarchiques dans la communauté.

Ces comptabilités primaires, immatérielles (sans symbole tangible d'échanges), se limitent souvent à des petits groupes, mais pas uniquement. Là où la « confiance » dans les échanges à travers le temps est dépendante de la solidité du tissu social, et de la capacité des participants qui entourent ces échanges à faire « loi » de ces mécanismes, l'extension du tissu social implique la formation, l'établissement d'informations facilement consultables, transférables et relativement collectivement acceptées.

Avec les tablettes d'argile sumériennes, ou la « mesure » (*deben*) des Égyptiens, en passant par les « bâtons de comptage » (*tally sticks*) des paysans médiévaux, les

formes de comptabilités non-métalliques ont fleuri et prospéré pendant des milliers d'années et à divers endroits du monde, permettant la régulation, la valorisation et la comptabilisation des échanges. A travers ces outils proto-monétaires, les redevabilités se formalisent, se structurent, s'institutionnalisent. Elles acquièrent alors force d'usage et devienne « norme ».

La comptabilisation des redevabilités interpersonnelles a changé de nature avec l'arrivée de structures coercitives où diverses formes de prise de pouvoir politico-religieuses ont entamé un long processus de concertation des ressources. Pour ce faire, la mutualisation est passée d'une obligation morale envers la communauté à une contrainte envers le souverain, sous peine de sanctions pouvant aller jusqu'à l'esclavage.

La collecte de « l'impôt », en nature ou en compte, est l'apothéose de la création d'une redevabilité du producteur envers le souverain. Forme primaire d'accaparement de la force de travail, cette pratique marque un tournant dans l'histoire et la création de l'impersonnalisation des redevabilités.

Les percepteurs des impôts agissent comme agent de ces institutions de plus en plus éloignées d'une régulation sociale organique. En collectant l'impôt, ils appliquaient les lois fiscales du souverain à travers une matière objectivable et permettant de faire un suivi sans détour : la comptabilité.

L'histoire nous raconte que ces systèmes peuvent être collectivement déterminés (démocratique avec une base objective de sanction) comme à travers les peuples natifs d'Amérique ou d'Egypte ancienne via des communautés rassemblées autour de temples ou autres points centraux symboliques ou réels, tout comme ils peuvent être le fait d'une force coercitive et violente.

L'institutionnalisation de cette violence qui n'en a plus l'air prend alors la forme d'un système de comptage. La création d'une institution permet alors la perception et le transfert régulier de valeur de travail vers une entité centrale, souvent souveraine. Le tout ne peut être rendu possible à grande échelle qu'à travers un appareil, une institution : la bureaucratie était née.

Les premières traces d'écriture sont en fait des tablettes de comptes. L'humain a mesuré les redevabilités respectives mais également envers la collectivité, comptabilisé les entrées et les sorties bien avant d'*écrire* le moindre poème. L'écriture, elle-même naît peut-être d'abord de la volonté de comptabiliser les crédits et les dettes.



LA COMPTABILITÉ COMME ACTE POLITIQUE

Compter n'est pas anodin et induit inévitablement un caractère subjectif dans les valorisations. La valeur au sens de celle qui peut être accaparée n'ait d'abord du droit, de règles instituées. Fait du prince par excellence, les mesures, les prix, l'impôt forment des éléments constitutifs d'un système. Ils contribuent à assurer la pérennité des redevabilités que les crédits, les dettes soient remboursées. Tout comme les rois sumériens s'autorisaient des jubilés de dettes pour « raser les tablettes », a contrario, les dirigeants modernes font du remboursement de la dette un horizon indépassable.

Cette dernière s'identifie par le droit, comptable de surcroît. Elle assure par ailleurs une pérennité de la propriété privée quelle qu'elle soit.

Tout système doit sa continuité à l'adhésion aux institutions, qu'elle soit volontaire ou forcée. L'organisation humaine collective ne peut se limiter à se rappeler ce que notre voisin nous doit, ou inversement.

La capacité de récupérer « en capacité de consommation » ce qui a été apporté au « temple » est bien dépendante de l'organisation sociale qui entoure cette procédure, les règles de fonctionnement, et en ce compris de comptabilisation.

A travers l'histoire, et bien sûr encore de nos jours, le caractère coercitif de la fiscalité est évident. Comme le disait David Graeber, derrière chaque scribe, il y a un détenteur de la violence.

Chacun peut compter, valoriser des choses dans son coin, mais le faire hors des cadres légaux est rendu difficile – non par la capacité propre à le faire – mais par des contraintes extérieures.

AUJOURD’HUI – COMPTABILITÉ CAPITALISTE

De nos jours, la comptabilité est omniprésente. Et la moindre activité doit se plier aux dictats énoncés par les règles comptables. Les normes IFRS (*International Financial Reporting Standards*) sont la partie émergée d’un iceberg tentaculaire de législations portées par les organisations internationales qui dictent le vrai du faux, le juste de la sanction et s’immiscent petit à petit au côté d’autres matières fiscales dans le fonctionnement des entreprises du monde.

Au cœur de ces règles : la préservation du capital. L’essence de la comptabilité moderne s’appuie sur une finalité somme toute simple et établie depuis la fin du 14^e siècle : l’entretien, la préservation et l’accroissement du capital financier. Toutes les mesures et normes appliquées tendent vers et s’articulent autour de cet objectif.

Certains économistes orthodoxes perçoivent le capital comme un stock voire même un « facteur de production » (« l’argent travaille » !)

Pourtant le capital comptable est bien un « passif », c’est-à-dire un dispositif marquant la dette de l’entreprise vis-à-vis du prêteur, petit patron ou actionnaire.

Le dispositif comptable, qui vise à rembourser et rétribuer le capital, a permis la concentration de la propriété, un continuum économique mais d’abord légal qui objectifie toute transaction quantitativement grâce à une invention dont nous n’avons pas fini de parler : la monnaie.

La comptabilité régule donc bien les relations de propriété dans un canevas imposable à travers la force du souverain. Cette pratique constitue alors un enjeu de pouvoir, un lieu de lutte et de rapport de force entre les parties, en ce compris la nature – à travers ses défenseurs.

Les lois et les contraintes visant ostensiblement à modifier les comportements des entreprises ne se réalisent encore que dans ce cadre de comptabilité capitaliste, qui institue des redevabilités et des obligations envers le seul capitaliste.

Ainsi, quand le marchand florentin Datini invente la comptabilité (au sens de jeu d'écriture en partie double), il distingue son capital au sein d'une activité de sa propre personne. Il fait de son capital, une dette de l'activité envers lui-même. Elle lui doit tout et le fruit de l'activité des humains qui s'activent autour de cette entreprise sont dévoués à son seul enrichissement.

Plusieurs siècles plus tard, rien n'a changé. Le capital reste un passif, soit, en comptabilité, une dette envers autrui. A la différence que celle-ci n'a pas une échéance de remboursement mais pour objet d'être accrue. Au travers du capital financier, l'activité elle-même perd son lien moral avec le détenteur d'actifs financier. Le PDG, tampon entre ces intérêts rend ces comptes - justement - aux actionnaires seul. La consubstantialité du propriétaire et de l'activité disparaît d'autant plus que l'organisation se fonde dans la finance internationale et que l'actionnariat se dilue.

Aujourd'hui, des milliers de pages, de règles, majoritairement destinées à optimiser le retour sur investissement assurent la mise en œuvre de ces principes. Leur caractère politique est évident, puisqu'elles sont bien constitutives de choix. La comptabilité incarne à ce titre une composante d'un rapport de force entre les détenteurs de capitaux et ceux qui subissent les « externalités » de ces règles.

Tant que ce qui contribue au bonheur* à travers le travail des humains et les bienfaits de la nature ne sera pas comptabilisé, les facteurs sociaux et naturels resteront « cachés » par l'*invisibilisation* des impacts sur les humains et la nature et restera sujette à une analyse subjective, secondaire aux intérêts premiers de défense et de protection du capital.

Une révolution comptable, comme l'avancent Jacques Richard et Alexandre Rambaud semble bien indispensable à l'adoption d'un mode de fonctionnement qui considère chacun des éléments ; financiers ; humains et naturels afin d'assurer la viabilité du monde et son maintien au sein de limites planétaires et la considération réelle de l'investissement humain dans la création de valeur.

VERS UNE NOUVELLE COMPTABILITÉ RÉINCARNÉE ?

La comptabilité devrait permettre de réguler collectivement ce que l'on apporte et ce que l'on prend. Elle devrait donc fixer des règles permettant de respecter des planchers sociaux tout en se limitant aux contraintes fixées par les ressources naturelles ?

Or aujourd'hui, raser une forêt, ce n'est pas créer une dette (de l'entreprise envers le monde, le vivant ou le commun), ni une obligation de la replanter, c'est transformer un actif (les arbres coupés seront débités, vendus, et l'argent, qui sait, peut-être investi dans une usine de plastique ou dans des bitcoins) puisque la finalité actuelle de la comptabilité est la préservation du capital, sans égard pour l'environnement ou des conditions de vie décentes.

Comment comptabiliser plus justement une économie qui n'existe que grâce aux ressources qu'elle trouve dans la nature et qu'elle devrait restituer ? De même, du point de vue social, comment éviter, par exemple, que des retraités ayant travaillé toute leur vie soient obligés de survivre dans des conditions indignes ?

Une solution consiste à considérer trois facteurs qu'il importe d'entretenir, de préserver à titre égal : la nature, l'humain et l'apport financier.

Aujourd'hui, les deux premiers facteurs sont vus comme des contraintes pesant sur le dernier. L'activité économique se réalise en dépit des conséquences sur la nature et avec toujours l'objectif de minimiser les « charges » du travail, et ce, particulièrement dans les entreprises dont l'actionnariat se dilue dans la finance mondiale et où aucune barrière morale n'existe entre l'objectif d'augmentation des profits et la gestion de l'organisation.

L'entreprise est comme posée sur la société et non intégrée dans ses réalités : limites naturelles et besoin de cohésion sociale et de capacité d'acquisition des biens permettant une vie décente.

MAIS PEUT-ON COMPTABILISER L'HUMAIN ET LA NATURE ?

Notons qu'il ne s'agit pas ici d'assigner une valeur au vivant, d'en faire une marchandise qui peut être cotée en bourse comme ce qui se fait maintenant à la bourse de New York avec les 'Natural Assets', gérés par des 'Natural Assets corporations' mais bien d'intégrer l'impact d'une entreprise sur l'environnement (qu'il s'agisse de culture de maïs ou de trading à haute fréquence).

Ceci dit, le risque est réel que si cette évaluation est perçue comme un prix, le mécanisme de la marchandisation ne soit enclenché, ce qui conduirait à l'acquisition de ces ressources, à leur exploitation et finalement leur destruction. Mais n'est-ce pas ce qui se passe déjà ?

Rendre ce que l'on prend et ce que l'on reçoit. Si l'on considère qu'une activité économique ou plus largement la société doit préserver le capital naturel, le vivant, alors comptabiliser l'environnement sous ce même schéma inclut l'étude de ce qui est prélevé, afin d'en déterminer ce qui doit être rendu pour la reconstitution du vivant (débit/crédit). Ce n'est pas simple, comme le montre la taxe carbone, un parfait exemple où le dispositif s'est effondré à zéro face à un large afflux de ces nouveaux « titres ».

Une première mesure prudentielle pour éviter la marchandisation de l'environnement est de casser la subsidiarité de l'environnement par rapport au capital et de ne pas se laisser prendre au piège d'un spectacle politico-médiatique.

LA MÉTHODE CARE-TDL

Face à ces enjeux, diverses initiatives tendent à mettre en place des outils permettant cette juste valorisation et l'établissement de contraintes envers les activités économiques.

La méthode CARE-TDL (pour Comptabilité Adaptée au Renouvellement de l'Environnement et Triple Ligne d'Amortissement ou en anglais *Triple Depreciation Line*) vise à mettre sur un pied d'égalité les trois capitaux à préserver : financier, naturel et social, à travers une obligation de reconstitution (à la manière des méthodes d'amortissements). Cette méthode, pour porter ses fruits, doit alors s'inscrire dans un cadre législatif contraignant.

Capital social

Actuellement, l'activité économique ne reconnaît aucune dette envers ses travailleurs. Une fois le salaire payé (et à part les garanties de sorties via la sécurité sociale qu'est le pécule de départ), l'entreprise est libre de toute obligation envers eux. L'économisme considère le capital humain comme un actif de l'entreprise et non comme une dette de l'entreprise. Si une entreprise acquiert un actif immobilisé, elle pourra l'amortir (diminuer sa base imposable sous couvert de l'imputation d'une charge pour réduction de la valeur de l'actif, une dépense comptable). Aujourd'hui, les travailleurs ne sont qu'une 'charge', qui doit donc être réduite.

La seule allégerance comptable est envers le capital financier qui en constitue « le sujet », le reste (nature, humain) est de l'ordre de l'objet – corvéable, transférable.

COMMENT RÉGULER CES CAPITAUX

C'est ici qu'intervient le commun : existe-t-il, autour d'une ressource naturelle ou d'un service écosystémique, une régulation des acteurs qui en sont dépendants – concernés par son existence permettant une gestion durable de la ressource dans un cadre de prise de décision assurant cette pérennité ?

Dans le système actuel, les contraintes écologiques et sociales actuelles sont très faibles. A l'image des COP, elles se limitent à un cahier de bonnes intentions ou de vœux pieux de type Objectifs de Développement Durables (*Sustainable Development Goals*) qui serve de pare-feu aux enjeux sociétaux réelles : notamment l'accumulation historique et sans égale des actifs financiers.

De façon peut-être surprenante, un outil informatique possible pour la régulation comptable des transactions en entreprise pourrait être les registres distribués qui servent de support aux crypto actifs.

Cette technologie peut-elle servir de support comptable représentant un contrepoids face aux institutions existantes ? Peut-elle faciliter le transfert et le partage du savoir, des informations mais aussi la régulation de la propriété ?

La Blockchain et son registre permettent notamment la vérification (et donc l'éventuel assentiment collectif), le transfert – notamment rapide et sans frontière,

donc la liquidité, mais également la permanence et la décentralisation ouvrant la voie à des méthodes de valorisation collectives intégrant autant de facteurs que désirés. De nombreuses expériences comme TerraO, reporting 3.0, MuSIASEM tendent à comptabiliser la nature, ou plutôt à considérer des modèles comptables basés sur les flux. Partant du principe d'une économie de mouvement basée sur des ressources finies, la comptabilisation de ces mouvements de ressources contribue à en montrer la raréfaction. En somme, on retrouve le concept d'entropie, cher à Nicolas Georges-Roegen, intégré dans un mécanisme comptable permettant la quantification, la visualisation et donc le contrôle des activités humaines aux regards des limites planétaires.

Ces diverses initiatives et expériences ne sont que des exemples d'une réflexion grandissante sur l'importance de la comptabilité naturelle mais plus largement de la vie. Cependant, elles nécessiteront toujours la force législative pour percer et porter véritablement leurs effets.

DE LA MORALE COMPTABLE

Choisir sa comptabilité, c'est déterminer l'orientation que l'on veut donner aux activités en générant des devoirs, obligations mais également des créances, des droits de tirage sur le fruit du travail collectif dans le chef des individus, de chacune des parties prenantes.

La comptabilité représente l'ensemble des redevabilités. Dans le monde froid de la finance et du chiffre, ne ressort que les redevabilités financières.

Sans redevabilité de l'activité économique, inscrite dans la comptabilité envers les travailleurs et l'environnement, comment espérer réorienter l'objet des entreprises ? Parler d'économie sociale ou d'entreprise durable ne peut passer que par la réorientation, objectivée, des motivations de l'activité, examiner si celle-ci a pour contrainte inéluctable, voire première la préservation du capital social et naturel. En somme, une finalité sociale et environnementale (et non pas une « responsabilité »).

CONCLUSION

Tant que nous ne comptons que l'argent, le capital, nous ne pourrions pas réguler les autres aspects essentiels de ce monde : l'humain et le vivant. Le capital en seul objet de la comptabilité – comme seul capital à préserver – est la démonstration flagrante du centre d'intérêt de ce monde, de l'activité industrielle, financière et régulatrice capitaliste.

Il est fort à craindre que l'évolution courante de la valorisation du vivant ne conduise à sa marchandisation et sa financiarisation. Quant à l'humain, tant qu'il restera une charge pour l'entreprise, tant que l'objet d'une activité ne sera que financier, il sera toujours surnuméraire.

Comptabiliser, c'est réguler et valoriser. Mais peut-on compter sans hiérarchie ? Démocratiser la comptabilité ?

A court-terme, tous les outils extracomptables qui émergent sont un pas dans ce sens. Mais seront-ils suffisants sans cadre réglementaire, sans sanction réelle ?

Ces mécanismes comptables et leurs effets ne tiennent que par la légitimité des institutions. La volonté émancipatrice des « *cryptomonnaies* » démontre un amoindrissement de cette confiance. La triste disparition d'un contrôleur fiscal en France fin 2022 pourrait n'être qu'un fait divers. Pourtant on peut y voir le retour à la barbarie ancestrale, celle où le travail de perception de l'impôt semble plus l'effet d'une force tyrannique illégitime que d'une juste contribution à la mutualisation collective.

Donner, recevoir et rendre comme des obligations sociales d'un fait économique total passe par la monnaie. La comptabilité capitaliste n'est possible que grâce aux unités de comptes, elle-même originaires d'une inscription comptable. C'est là un tout cohérent qu'il convient de comprendre et de saisir pour répondre aux enjeux sociaux et environnementaux modernes. Mais isoler le problème n'est que le début du chemin vers une reconstruction sociale retranscrivant une morale supérieure à l'esclavage par la monnaie, par la dette qu'il nous convient d'écrire collectivement, ensemble, en commun.

Sans établissement d'un rapport de force sur le plan comptable, sans réorienter les intérêts de l'entreprise, les 'mesurettes' protectrices se limiteront à des pansements sur une jambe de bois.

Des solutions existent pourtant déjà. Les sociétés coopératives « à finalité sociale » (agrées comme entreprises sociales dans le nouveau code de société) sont un pas vers la contrainte à apporter à l'entreprise dans une perspective d'émancipation sociale et de protection de l'environnement.

Aligner les intérêts des organisations dans le sens du vivant et de l'humain est premier dans l'ordre du changement vers un monde juste et durable.

Alors à vos potences, il y a une discipline à réinventer.

Remerciements à Christine Pagnouille pour ses commentaires et révisions.

BIBLIOGRAPHIE

Bauwens, M., & Pazaitis, A. (2019). *P2P Accounting for Planetary Survival* (P2P Foundation, Guerrilla Foundation, Schoepflin Foundation).

Georgescu-Roegen, N. (2011). *La décroissance. Entropie—Écologie—Économie* (Sang de la terre).

Graeber, D. (2013). *Dettes, 5000 ans d'histoire* (Les liens qui libèrent).

Richard, J., & Rambaud, A. (2020). *La révolution comptable. Pour une entreprise écologique et sociale* (Les éditions de l'atelier).





Attac Liège

Rue du Plope 184 - 4041 Herstal
info@liege.attac.be
www.attacliege.be

LE RÔLE DE LA COMPTABILITÉ DANS LES ENJEUX DE SOCIÉTÉ

MONNAIE - CRÉDIT - COMPTABILITÉ

Rédaction : Nicolas FRANKA

Relecture : Christine PAGNOULLE

**Comité éditorial : Christine PAGNOULLE, Eric NEMES,
Gérard PRÉVINAIRE, Daniel PUISSANT**

Décembre 2022

Avec le soutien de la
Fédération Wallonie-Bruxelles

